



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

du PAYS

*Vallée du Loir*

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

# Retour en image sur l'année



Signature du 3ème  
Contrat Local  
d'Education  
Artistique et Culturelle  
JANVIER 2023



20ème édition  
de FestiLoir  
JUILLET 2023



Eté culturel  
"Têtes de Loir !"  
JUILLET 2023



Accueil de la  
journée régionale  
des animateurs  
Natura 2000  
JUN 2023

# Edito de la Présidente

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), structure de coopération territoriale, œuvre à la bonne coordination des politiques publiques à l'échelle de la Vallée du Loir, véritable trait d'union entre les communautés de communes du Pays Fléchois, Sud Sarthe et Loir Lucé Bercé.

Surmontant les limites administratives de ces 3 intercommunalités, le PETR œuvre en tant qu'outil de mutualisation pour un développement territorial harmonieux et efficace.

En capitalisant sur les spécificités uniques à chaque collectivité du territoire, tout en consolidant leurs points communs, il est travaillé la notion de synergie, de mise en commun afin de permettre un partage de ressources et d'expertises, réduisant ainsi les coûts et participant à l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens.

En s'unissant, les intercommunalités ne se contentent pas de gérer le présent, mais œuvrent ensemble à construire un avenir prospère, résilient et adapté aux enjeux de demain, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance au magnifique territoire qu'est la Vallée du Loir.

Ce rapport d'activités est l'occasion de dresser un bilan de l'année 2023 et de montrer les dynamiques à venir.

Toutes les actions menées par le PETR Pays Vallée du Loir, le sont grâce au dynamisme de son équipe et l'implication des élus territoriaux quant au déploiement et au développement de ses actions.

Bonne lecture à toutes et tous.

**Mme Béatrice LATOUCHE**  
Présidente du PETR Pays Vallée du Loir

## Sommaire

RÔLE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS VALLÉE DU LOIR.....	Page 4
COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL & DU BUREAU .....	Page 6
ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE.....	Page 7
QUELQUES CHIFFRES.....	Page 8
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE.....	Page 10
COMMISSION FINANCES & RESSOURCES HUMAINES.....	Page 12
COMMISSION POLITIQUES CONTRACTUELLES ET GROUPE D'ACTION LOCALE.....	Page 14
COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.....	Page 18
COMMISSION CULTURE & PATRIMOINE.....	Page 20
COMMISSION ÉNERGIE & CLIMAT.....	Page 24
PILOTAGE ET SUIVI DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000.....	Page 28

Le Pays Vallée du Loir adhère aux organismes suivants



# Rôle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Vallée du Loir

## OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

- **Déployer des actions de mutualisation sur :**
  - L'accompagnement des EPCI et surtout des communes, dans leurs projets en amont (conseils techniques, appui en ingénierie\*) et en aval (aide dans la constitution et le montage financier des dossiers),
  - L'aménagement du territoire au sens large du terme en y incluant la moindre consommation d'espace naturel, agricole ou forestier, la revitalisation, toute la thématique de l'énergie et du climat (aide à l'amélioration énergétique des maisons d'habitation, réflexion sur l'adaptation au changement climatique...),
  - La culture et le nécessaire besoin de vivre ensemble,
  - Le porter à connaissance de la qualité et de la diversité du patrimoine bâti et paysager du territoire, etc.
- **Être l'unique interlocuteur** entre financeur(s) et porteur(s) de projet pour différentes contractualisations,
- **Mettre en œuvre la convention Pays d'art et d'histoire** (label obtenu en 2005),
- **Assurer la réalisation, l'animation et le suivi des études réglementaires** qui lui sont confiées (Schéma de cohérence territoriale - SCoT, Plan climat air énergie territorial - PCAET).

### MISSION À DESTINATION :

- Des élu(e)s et des agents du territoire,
- Des habitant(e)s de tous âges.

\* *ingénierie : accompagnement technique, social, en termes financiers, qui nécessite un travail de synthèse coordonnant les travaux de plusieurs «spécialistes».*

## PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Initialement créée dans les années 80 pour développer le tourisme, l'Agence de Développement de la Vallée du Loir n'a cessé d'évoluer. En 2001, c'est la création du Pays Vallée du Loir (syndicat mixte ouvert). Le syndicat s'empare de nouvelles thématiques de réflexion/actions, telles que l'action culturelle en milieu rural, le travail sur la connaissance et la préservation du patrimoine bâti et paysager, etc. Le 23 juin 2017, la forme juridique évolue en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), un syndicat mixte fermé.

Le Pays Vallée du Loir est aujourd'hui reconnu comme un outil de mutualisation au service des élus et des habitants. Il a pour but l'étude et la mise en œuvre de

tout moyen propre à favoriser un aménagement et un développement équilibré, socialement acceptable et durable du territoire.

Ce territoire de projet est caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. C'est un lieu d'actions collectives qui fédère les collectivités territoriales, les organismes socioprofessionnels, les entreprises, les associations, (...) autour d'un projet commun de développement. Il constitue un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation. Il facilite la coordination des initiatives des collectivités, de l'État et de l'Europe en faveur du développement local.

**La gouvernance est composée de différentes instances :**

### LES COMMISSIONS

Composées de :

- 1 (Une) Vice-Président(e)
- 9 membres au minimum (3 personnes par EPCI). Ces derniers peuvent être soit élus communautaires soit élus communaux.

Les commissions se réunissent environ 1 fois par trimestre.

- **Commission Patrimoine - Culture**
- **Commission Energie - Climat**
- **Commission Attractivité du territoire** (Aménagement du territoire, SIG, communication)
- **le Groupe d'action locale (GAL)** (les fonds européens Leader)
- **Commission finances et politiques contractuelles** (fonds européens, Etat, Région ou autres)

### LE BUREAU

Composé de :

- Le(La) Président(e)
- 12 élus (4 élus issus de chaque EPCI membre), incluant le poste de présidence, les 5 postes de vice-présidence et 6 autres membres du Conseil syndical.

Le bureau dispose de délégations établies en début de mandat. Il en est de même pour le(la) Président(e). Il se réunit une dizaine de fois par an, de façon mensuelle ou bimensuelle.

### LE CONSEIL SYNDICAL

Composé de :

- 43 membres issus des 3 EPCI (élus communautaires (majoritaires) et/ou communaux)
- 3 membres du conseil de développement territorial (pour avis consultatif)

Les statuts du PETR (mars 2017) indiquent qu'un délégué est désigné par tranche de 1 750 habitants (la population de référence est celle constatée par l'INSEE au 1er janvier 2018).

C'est l'instance délibérante du PETR Pays Vallée du Loir. Elle est composée pour la durée du mandat et se réunit environ 8 à 10 fois par an, sur le même principe que les bureaux. Le Conseil syndical décide des orientations à suivre et acte le bon déroulé des missions qui sont travaillées en commission thématique.

**Cette gouvernance est primordiale. Le rôle de chaque élu présent au PETR est de se faire le porte-parole dans son environnement proche (EPCI, commune, communes environnantes, etc.) des réflexions, initiatives, actions et expérimentations portées par le PETR.**

### LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Ce conseil rassemble 24 membres de la société civile désignés par les Communautés de communes. Il est mené par un(e) Président(e) et deux Vice-Président(e)s. Il a pour rôle de conseiller, donner un avis sur les décisions et orientations prises par le PETR. Il peut également se saisir de sujets de réflexion autres. Il permet d'accompagner des initiatives citoyennes. Ses représentants siègent dans les commissions et/ou

groupes de travail (a minima 2 par commission) ainsi qu'au Conseil syndical (3 représentants qui n'ont pas de droit de vote).

Une dizaine de membres du conseil de développement siègent dans le Groupe d'Action Locale (GAL) qui est chargé de la mise en œuvre du programme LEADER. Ici, ils sont majoritaires face aux élus.

### PARTENARIATS FINANCIERS SUR LES POSTES & LES PROJETS MENES

- Les Communautés de communes :
  - Pays fléchois
  - Loir Lucé Bercé
  - Sud Sarthe
- L'Europe (LEADER, FEDER)
- L'Etat (L'ADEME, la DRAC, la Préfecture)
- La Région des Pays de la Loire

### L'ASSOCIATION NATIONALE DES PÔLES ET PAYS (ANPP)

L'ANPP est une association loi 1901, créée en 1997, qui a pour objectifs de promouvoir, défendre et accompagner l'expression des Pays, Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), Groupes d'Action Locale (GAL) et les Conseils de Développement.

Pour se faire, elle assure 3 missions principales :

• **Représenter les territoires de projets** tels que les pays auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'État, des parlementaires, mais aussi auprès de tout acteur du développement local public ou privé

• **Animer ce réseau** sous plusieurs formats : les Clubs, les Commissions, des Webinaires, mais aussi les Rencontres nationales. Ces événements réguliers

favorisent les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre acteurs du développement local.

• **Accompagner les Territoires** dans la définition et la réalisation de leur projet de territoire, en produisant des notes d'informations, des décriptages législatifs et réglementaires, en proposant des outils méthodologiques. L'accompagnement passe également par la rédaction de réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet.



# Composition

## DU COMITÉ SYNDICAL & DU BUREAU

### PRÉSIDENTE

#### Mme LATOUCHE Béatrice

Conseillère régionale déléguée à la mobilité & aux transports scolaires  
secrétaire de la commission permanente  
Vice-Présidente de la Communauté de communes Sud Sarthe  
Maire de la commune nouvelle du Lude  
Vice-Présidente de l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP)

### Les 43 membres du comité syndical

#### PAYS FLÉCHOIS

M. BOIZIAU Jean-Claude  
M. CHALIGNÉ Michel  
M. CHAUVIN Nicolas  
M. DE SAGAZAN Gwénaél  
Mme DELHOMMEAU Sylviane  
Mme DUBOIS GASNOT Stéphanie

Mme FARCY Françoise  
Mme GRELET CERTENAIS Nadine  
M. GUICHON Jean Pierre  
M. HUBERT Laurent  
M. LELARGE Joël  
M. LIBERT Christophe

Mme MENAGE Carine  
Mme METERREAU Patricia  
M. PREMARTIN Jérôme  
Mme RACHET Françoise

#### SUD SARTHE

M. ALLARD Mickaël  
M. BOUSSARD François  
Mme DONNE Catherine  
M. GUILLON Emile

M. LE BOUFFANT Yves  
M. LECERF Thierry  
M. LESSCHAEVE Marc  
Mme LEVIAU Ghislaine

M. OUVRARD Pierre  
M. PAQUET Dominique  
Mme ROBINEAU Lydia  
M. ROUSSEAU Antony

#### LOIR LUCÉ BERCÉ

Mme BOUSSARD Michelle  
M. BOUSSION Francis  
M. CHIQUET Jean-Michel  
Mme COHU Galiène  
M. DUPUIS Pascal

M. GRUAU Vincent  
M. LECLERC Guy  
M. MORANCAIS Alain  
M. PETER Dominique  
Mme REYMOND Marie-France

M. RONCIERE Hervé  
M. SALMON Eric  
M. TOURNADRE Philippe  
Mme TROTIN Monique

Au titre du Conseil de développement territorial, M. André JAUNAY (*Président*), M. HAUVILLE et Mme MASSE (*Vices-Présidents*) siègent au comité syndical sans voix délibérante.

### Les 12 membres du bureau

#### Mme LATOUCHE Béatrice - Présidente

#### M. RONCIERE Hervé - 1er Vice-Président en charge des Mobilités

#### M. BOIZIAU Jean-Claude - 2ème Vice-Président en charge des Politiques contractuelles et Président du GAL

#### M. BOUSSARD François - 3ème Vice-Président en charge de l'Attractivité du territoire

#### Mme COHU Galiène - 4ème Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine

#### M. CHAUVIN Nicolas - 5ème Vice-Président en charge de l'Energie et du Climat

M. DUPUIS Pascal  
Mme GRELET CERTENAIS Nadine  
M. HUBERT Laurent  
M. OUVRARD Pierre  
Mme REYMOND Marie-France  
M. ROUSSEAU Antony

# Organigramme de l'équipe

### DIRECTION



#### Bruno WEBER RÉGNIER

Directeur en charge du SCoT  
et des politiques contractuelles  
direction@pays-valleeduloir.fr  
Arrivé le 04/12/2023

### PÔLE ADMINISTRATIF



#### Aimie LECLERC

En charge de la comptabilité,  
RH & LEADER  
accueil@pays-valleeduloir.fr

### PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



#### Karine BORDEAU

Animatrice / Gestionnaire LEADER  
leader@pays-valleeduloir.fr  
Arrivée le 13/03/2023

### PÔLE ÉNERGIE - CLIMAT



#### Marie PETITJEAN

Chargée de mission Energie - Climat  
energie-climat@pays-valleeduloir.fr  
Arrivée le 17/04/2023

### PÔLE CULTURE - PATRIMOINE



#### Mathilde ESTADIEU

Cheffe de projet du Pays d'art et d'histoire  
de la Vallée du Loir  
mathilde.estadieu@pays-valleeduloir.fr



#### Paul COUSIN

En charge du Service éducatif du Pays d'art  
et d'histoire  
service-educ@pays-valleeduloir.fr  
Arrivé le 18/09/2023



#### Julien HARDY

Chargé de mission Inventaire du patrimoine  
inventaire@pays-valleeduloir.fr  
Poste occupé du 02/10/2023 au  
29/02/2024 à 80%



#### Paola PERSEILLE

Chargée de mission Culture et  
Communication  
paola.perseille@pays-valleeduloir.fr

### Les fins de contrat ou agents en disponibilité au 31/12/2023



#### Mathilde PINÇON

En charge du Service éducatif du Pays d'art  
et d'histoire  
Fin de contrat le 06/01/2023



#### Audrey MASSOT-GRANGER

Gestionnaire administrative et finances  
En disponibilité depuis le 28/01/2023,  
renouvelée jusqu'en 2025



#### Stéphanie BARIOZ - AQUILON

Chargée de mission Inventaire du patrimoine  
En détachement depuis le 17/07/2023  
pour 10 mois



#### Sophie RYCHLICKI

Directrice en charge du SCoT  
et des politiques contractuelles  
En disponibilité depuis le 31/10/2023

# Quelques chiffres

## LE TERRITOIRE

- 57 communes
- 73 425 habitants
- 3 communautés de communes
- 1 427 km<sup>2</sup> de superficie

## LE PETR PAYS VALLÉE DU LOIR EN 2022

- 6 comités syndicaux réunis dans l'année
- 7 bureaux réunis dans l'année
- 33 délibérations prises

## LES OUTILS DE COMMUNICATION

- 2 sites internet

[www.pays-valleeduloir.fr](http://www.pays-valleeduloir.fr)

- 2 pages Facebook

[www.facebook.com/paysvalleeduloir](https://www.facebook.com/paysvalleeduloir)

- 27 719 couvertures  
*(nb de comptes qui ont vu un contenu)*
- 3 600 consultations de la page
- + 155 mentions « J'aime »

- 6 newsletters envoyées

- Festival Malices au Pays
- Escape Game « La dernière confiance d'Henri IV » La Flèche
- Les sorties de juin & juillet en Vallée du Loir
- Les sorties du mois d'août en Vallée du Loir
- JEP #2023
- Les actualités de l'hiver avec le Pays d'art et d'histoire

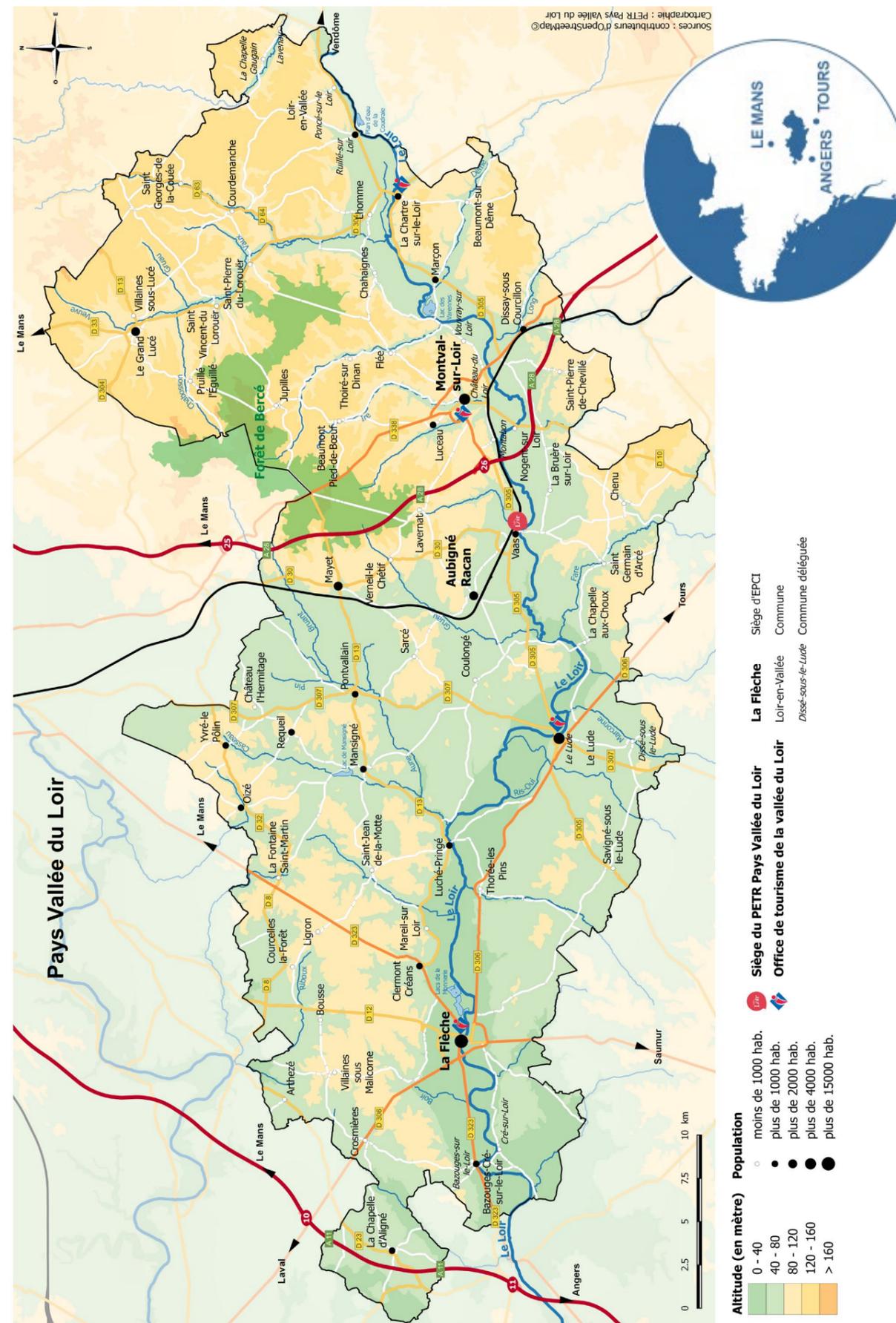
- 9 communiqués de presse envoyés

[www.alapoursuitedutempscache.fr](http://www.alapoursuitedutempscache.fr)

[www.facebook.com/TempsCache](https://www.facebook.com/TempsCache)

- 4 891 couvertures  
*(nb de comptes qui ont vu un contenu)*
- 581 consultations de la page
- + 29 mentions « J'aime »

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE



## ZAER Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables

L'année 2023 a été marquante pour le service Energie-Climat, par la promulgation de la loi sur les Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER).

Un cycle de réunions, composé de 6 rencontres ayant eu lieu entre juin et juillet, a été effectué par le PETR, comprenant des informations sur la déclinaison de cette loi ainsi que la présentation du Schéma Directeur sur les Energies Renouvelables (approuvé en décembre 2022).

Par la suite, des rencontres se sont tenues dans la plupart des communes du territoire (entre juillet et septembre), afin de les conseiller et les accompagner sur :

- la compréhension du portail cartographique mis à disposition par l'État ;
- les objectifs et attendus de la loi,
- les potentiels sur les territoires en fonction des enjeux naturels et locaux.

Le Pays a également accompagné les communes dans la rédaction et la tenue de la phase de concertation obligatoire de la population (préparation des délibérations et des supports de communication, accompagnement à la réalisation du bilan de cette concertation).

Le mois de décembre a été dédié à :

- la réalisation des cartographies des zones pour les communes qui le souhaitent,
- la vérification de la conformité des délibérations afin de pouvoir les grouper et les envoyer au référent préfectoral au 31/12/2023.

50 délibérations, sur les 57 communes du territoire ont été récupérées pour le 31/12, et les 7 manquantes l'ont été dans le courant du mois de janvier 2024, faisant de la Vallée du Loir le seul territoire à avoir travaillé et envoyé les informations nécessaires et demandées par la préfecture de la Sarthe dans le temps demandé.

## Communes accompagnées dans le cadre de la loi APER



## Charte Forestière de Territoire

La Charte Forestière de Territoire est un outil contractuel au service du territoire. Cette dernière permet la définition et la mise en place d'un programme d'actions au service de la multifonctionnalité des forêts.

- La mise en place d'un programme d'actions ;
- Une animation du territoire ;
- La prise en compte des différentes échelles territoriales, afin de pouvoir coupler coopération et cohérence.

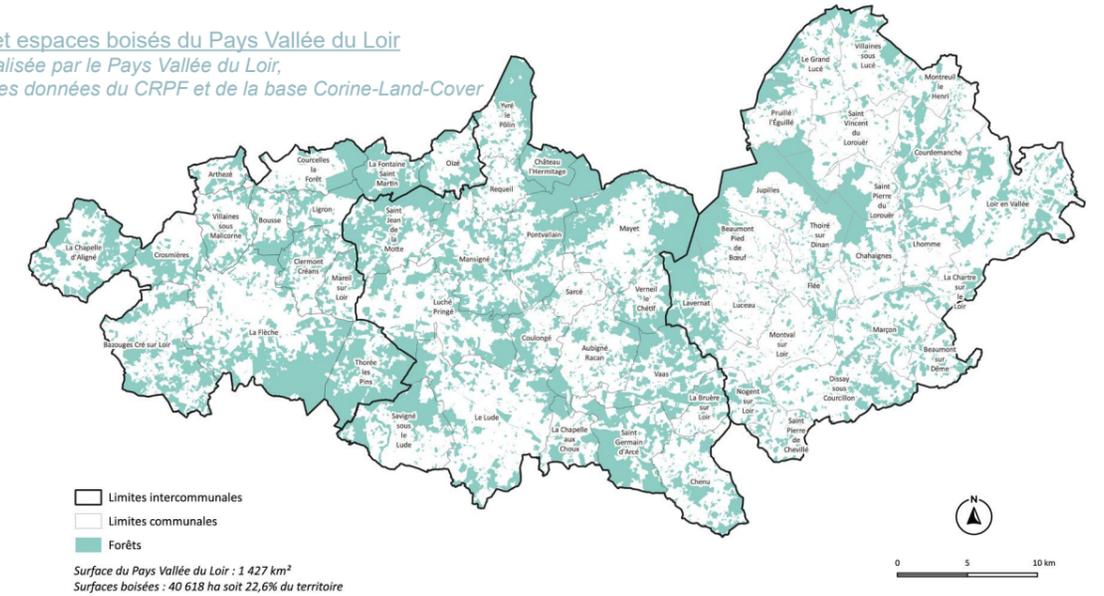
A travers la signature de la charte, qui aura lieu en 2024 avec l'ensemble des parties prenantes que sont les 3 communautés de communes de Pays Fléchois, de Sud Sarthe et de Loir Lucé Bercé, le territoire contribuera ainsi aux objectifs régionaux et nationaux et nécessitera donc :

- L'association de tous les acteurs impliqués localement ;

Le Pays Vallée du Loir comprend 40 610 hectares de forêts, soit **le quart de l'ensemble** du territoire des 3 communautés de communes (32% pour la CC du Pays Fléchois, 27% pour la CC Sud Sarthe, 14% pour la CC Loir Lucé Bercé).

## Forêts et espaces boisés du Pays Vallée du Loir

Carte réalisée par le Pays Vallée du Loir, d'après les données du CRPF et de la base Corine-Land-Cover



## Appel à projet « Été culturel » lancé par la DRAC

Lancé en 2020 par la DRAC des Pays de la Loire, l'Été culturel est une opération nationale visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles (concerts, représentations, ateliers, projets participatifs, etc.), toutes disciplines confondues, ayant lieu en juillet et août.

Le Pays Vallée du Loir a répondu à cet appel à projet pour la première fois l'été 2023. L'animation « Têtes de Loir ! » a été créée pour l'occasion. Lauréate du dispositif, cette action a été menée dans 13 communes et 8 EHPAD au mois de juillet. Les artistes et l'équipe du Pays d'art et d'histoire proposaient une animation autour du dessin et des portraits croisés, en utilisant les techniques de l'encre de chine et des pastels. Véritable moment de convivialité, cette activité permettait de recréer du lien social, de favoriser les échanges avec un artiste et de faire simplement une pause dans son quotidien.

L'opération « Été culturel » vise à favoriser la participation à la vie culturelle, avec des propositions gratuites accessibles à toutes et tous, ciblant en particulier les jeunes, leur famille et les publics empêchés (personnes âgées résidant en EHPAD par exemple).



Têtes de Loir - Animation de l'été culturel



## Dépôt de la candidature LEADER pour le programme 2023 - 2027

La candidature du Groupement d'Action Locale (GAL) du Pays Vallée du Loir a été validée par le Conseil Régional des Pays de la Loire relatif à l'Approche territoriale des fonds européens.

Montant alloué à cette candidature : 1 261 343,00 € (décision du 22 juin 2023)

# Commission

## FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

### LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

#### Les élus

##### Pays Fléchois

M. DANGREMONT Régis  
M. HUBERT Laurent  
M. LIBERT Christophe

##### Sud Sarthe

**Présidente**  
**Mme LATOUCHE Béatrice**  
M. BOUSSARD François  
Mme LEVIAU Ghislaine  
M. OUVRARD Pierre

##### Loir Lucé Bercé

M. Jean-Michel CHIQUET  
M. LECLERC Guy  
Mme TROTIN Monique

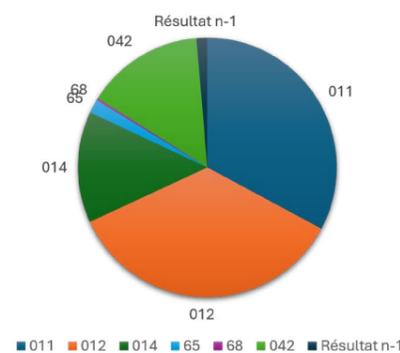
328 203,53 € - Ressources Humaines  
6 428,68 € - Indemnités Présidente

### FINANCES

Afin de préparer au plus juste les budgets à venir, une analyse fine des recettes a été menée. Les résultats s'illustrent de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice	917 971,74€	934 686,59€	66 795,29€	146 387,29€	984 767,03€	1 081 073,88€
Résultat n-1	12 446,66€			282 183,99€	12 446,66€	282 183,99€
Affectations		0,00€		0,00€		0,00€
Total	930 418,40€	934 686,59€	66 795,29€	428 571,28€	997 213,69€	1 363 257,87€
Solde	<b>4 268,19€</b>		<b>361 775,99€</b>		<b>366 044,18€</b>	

### DÉTAILS DU FONCTIONNEMENT 2023



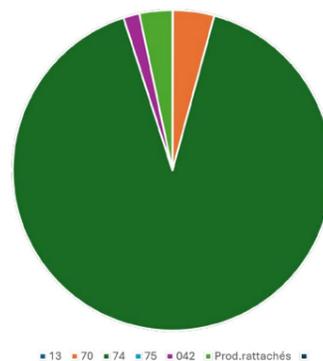
#### Légende

##### Dépenses

011 : Charges à caractère général  
012 : Charges de personnel  
014 : atténuation de produits  
65 : Autres charges de gestion courante  
68 : Dotations provisions  
042 : Opération d'ordre

##### Recettes

013 : Atténuations de charges  
70 : Produits services  
74 : Dotations et participations  
75 : autres produits de gestion courante  
042 : Opérations d'ordre (amortissements)



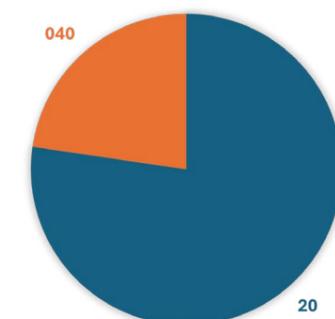
#### Légende

##### Dépenses

20 - immobilisations incorporelles  
040 - Opérations d'ordres (amortissements)

##### Recettes

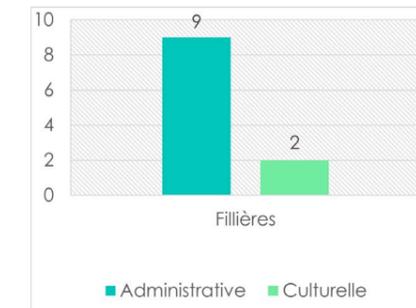
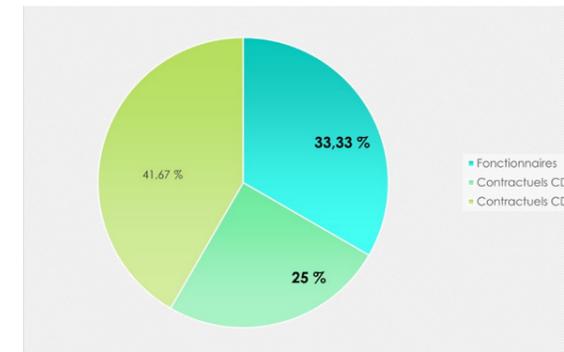
13 - Subventions d'investissement  
10 - Dotations, fonds divers et réserves



### RESSOURCES HUMAINES

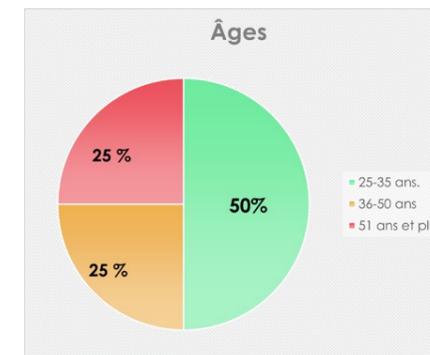
#### Effectifs

**12 AGENTS EMPLOYÉS PAR LA COLLECTIVITÉ** au 31 décembre 2023  
**3 AGENTS CONTRACTUELS EN CDI** (dont 1 en congé sans solde)



#### Pyramide des âges

En moyenne les agents du PETR Pays Vallée du Loir ont 39,92 ans.



#### Equivalents Temps Plein rémunérés

**6,64 AGENTS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN RÉMUNÉRÉ**  
**12 084,31 HEURES TRAVAILLÉES RÉMUNÉRÉES**

- 2 agents fonctionnaires en disponibilité
- 1 agent fonctionnaire en détachement
- 1 agent contractuel en congé sans solde

#### Mouvements

Le poste d'assistant administratif a évolué suite au départ de la gestionnaire administrative et financière. L'unique poste restant sur les 2 créés initialement est le suivant : gestion administrative, ressources humaines, LEADER et comptabilité. La personne en poste est devenue fonctionnaire le 16/05/2024.

En 2023, le PETR a supporté beaucoup de mouvements au sein de l'équipe, plusieurs postes ont été vacants pendant l'année :

- 2 mois de vacance de poste pour la direction
- 2 mois de vacance de poste pour l'animation / gestion de LEADER
- 4 mois de vacance de poste pour la mission énergie / climat
- 6 mois de vacance de poste pour le service éducatif

Deux contrats saisonniers ont été pourvus sur la saison estivale :

- Un guide conférencier pendant 8 semaines
- Un adjoint culturel pendant 2 semaines

Un stagiaire a été accueilli dans la structure pour un stage de 5 mois (pôle Culture - Patrimoine) dans le cadre de son Master 2 « Histoire, Civilisations, Patrimoine - parcours Patrimoine et développement local » à l'université du Mans. Il a été embauché sur le poste de chargé de mission du service éducatif à l'issue de son Master.

# Commission

## POLITIQUES CONTRACTUELLES ET GROUPE D'ACTION LOCALE

### LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

#### Les élus

##### *Pays Fléchois*

###### Président

**M. Jean-Claude BOIZIAU**

M. DE SAGAZAN Gwénaél

Mme DELHOMMEAU Sylviane

Mme GRELET CERTENAIS Nadine

M. GUICHON Jean Pierre

M. LIBERT Christophe

Mme MENAGE Carine

M. PREMARTIN Jérôme

##### *Sud Sarthe*

M. GOUBAND Jean

M. GUILLON Emile

M. HUBERT Yves

Mme IGLESIAS Valérie

M. LELARGE Christian

Mme MARTIN Christiane

M. MENAGER Julien

##### *Loir Lucé Bercé*

Mme BLIND Juliette

Mme CHEVALLIER Catherine

M. CHIQUET Jean-Michel

M. DARET Jean-Jacques

Mme LEWANDOWSKI Natasia

Mme MANCEAU Jacqueline

M. MARIE Pascal

M. RONCIERE Hervé

Mme REYMOND Marie-France

#### Les membres du Conseil de développement territorial

M. GAUVAIN Pierre

Mme GAUTIER Odile

Mme MORIN Aurore

### LISTE DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)

#### Les élus

##### *Pays Fléchois*

###### Président

**M. Jean-Claude BOIZIAU**

Mme GRELET CERTENAIS Nadine

M. GUICHON Jean Pierre

M. LIBERT Christophe

Mme MENAGE Carine

Mme RACHET Françoise

##### *Sud Sarthe*

M. GOUBAND Jean

M. GUILLON Emile

M. LELARGE Christian

Mme MARTIN Christiane

##### *Loir Lucé Bercé*

Mme BLIND Juliette

Mme CHEVALLIER Catherine

Mme LEWANDOWSKI Natasia

Mme MANCEAU Jacqueline

M. MARIE Pascal

M. RONCIERE Hervé

#### Les membres du Conseil de développement territorial

Mme ALLARD Marie

M. BEURDOUCHE Olivier

M. CACHAN Eric

Mme DE VITO PORTER Shelly

M. DORLENCOURT Francis

Mme DUCREUX Michèle

M. GAUVAIN Pierre

M. GUICHETEAU André

M. MATHIEU Charles

M. de MARNHAC Xavier

Mme MASSE Françoise

Mme PICHON Magali

M. VERGNAUD Jean

### RETROSPECTIVES 2023

En 2023, les projets du territoire qui ont été financés et soldés dans le cadre du CTR sont :

- La réhabilitation et l'agrandissement de la garderie périscolaire de la commune de Pontvallain (CC Sud Sarthe)
- L'aménagement des bords du Loir et des abords de la nouvelle gendarmerie de la commune nouvelle du Lude (CC Sud Sarthe)

### Des Contrats Territoriaux Régionaux au Pacte Régional

La fin des Contrats Territoriaux Régionaux (CTR) marque une étape importante dans la réorganisation des politiques locales en Pays de la Loire.

Le CTR a été porté par le PETR, mais la fin de cet outil contractuel laisse place à un autre, le Pacte Régional, une initiative visant à renforcer la cohésion et l'efficacité des actions publiques dans la région. Conçu en étroite concertation avec les acteurs locaux, les élus et les citoyens, il vise à mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires tout en favorisant le développement économique, social et environnemental. En centralisant les efforts et en adaptant les solutions aux réalités locales, ce nouvel outil se veut plus flexible et plus proche des préoccupations des habitants. La démarche, fondée sur une gouvernance participative et une planification stratégique, ambitionne de créer un cadre propice à l'innovation et à la résilience des territoires ligériens. Les présidents d'EPCI ont souhaité gérer en interne les politiques contractuelles avec la région des Pays de la Loire. Dorénavant, le PETR ne s'occupe plus de la gestion administrative et financière de ces dossiers.



Déchetterie du Pays Fléchois,  
La Flèche



Réhabilitation et extension  
de la garderie périscolaire de  
Pontvallain



Espace de Coworking,  
LoirCoWork à Loir-en-Vallée



Aménagement de 4 aires de  
camping-car sur Sud-Sarthe

Programme LEADER 2014-2022 : Etat des lieux en décembre



**Les chiffres pour l'année 2023**

- 6 dossiers déposés
- 12 dossiers programmés (287 271,93 €)
- 9 dossiers instruits (367 672,59 €)
- 4 dossiers payés (210 243,91 €)
- 11 dossiers écartés à la suite de la demande de restitution d'une partie de l'enveloppe dont 2 reportés sur le programme Leader 2023-2027

Taux de paiement des GAL 1er août 2023 :

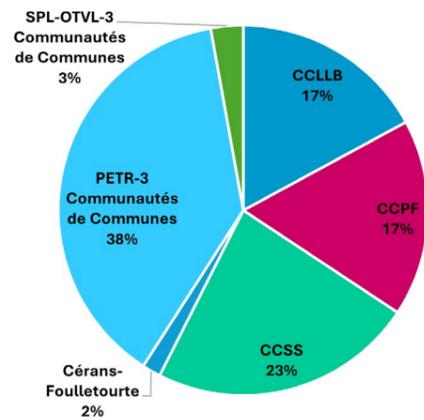
- Moyenne régionale = 51 %
- Moyenne du GAL Pays Vallée du Loir = 51 %

**Courrier de la Région du 23 janvier 2023**

Restitution d'une partie de l'enveloppe LEADER & stratégie pour la fin de programmation

- 20% de l'enveloppe LEADER au niveau régional est impossible à consommer d'ici la fin du programme : soit 11,6 M€.
- Ces fonds non consommés du dispositif LEADER sont restitués au profit de projets agricoles localisés en région Pays de la Loire.
- Le critère fixé pour la restitution de ces fonds : être au delà de l'objectif régional de 35 % du taux d'autorisation de paiement à la fin de septembre 2022. Le GAL Pays Vallée du Loir n'avait pas atteint cet objectif. Le reste à engager pour la programme en vigueur reste de 1 051 872 €.

Répartition de l'enveloppe par Communauté de Communes



GAL Pays Vallée du Loir	LEADER 2014-2022 potentiel total
CCLLB	421 346,24 €
CCPF	424 713,96 €
CCSS	571 219,61 €
Cérans-Fouilletourte	40 326,12 €
PETR 3 Communautés de Communes	938 743,16 €
SPL- OTVL 3 Communautés de Communes	69 818,05 €
<b>Total général</b>	<b>2 466 167,14 €</b>

Candidature pour le programme LEADER 2023 - 2027



Conseil Régional des Pays de la Loire relative à l'Approche territoriale des fonds européens

Décision du 22 juin 2023 : sélection des candidatures pour le dispositif LEADER 2023-2027

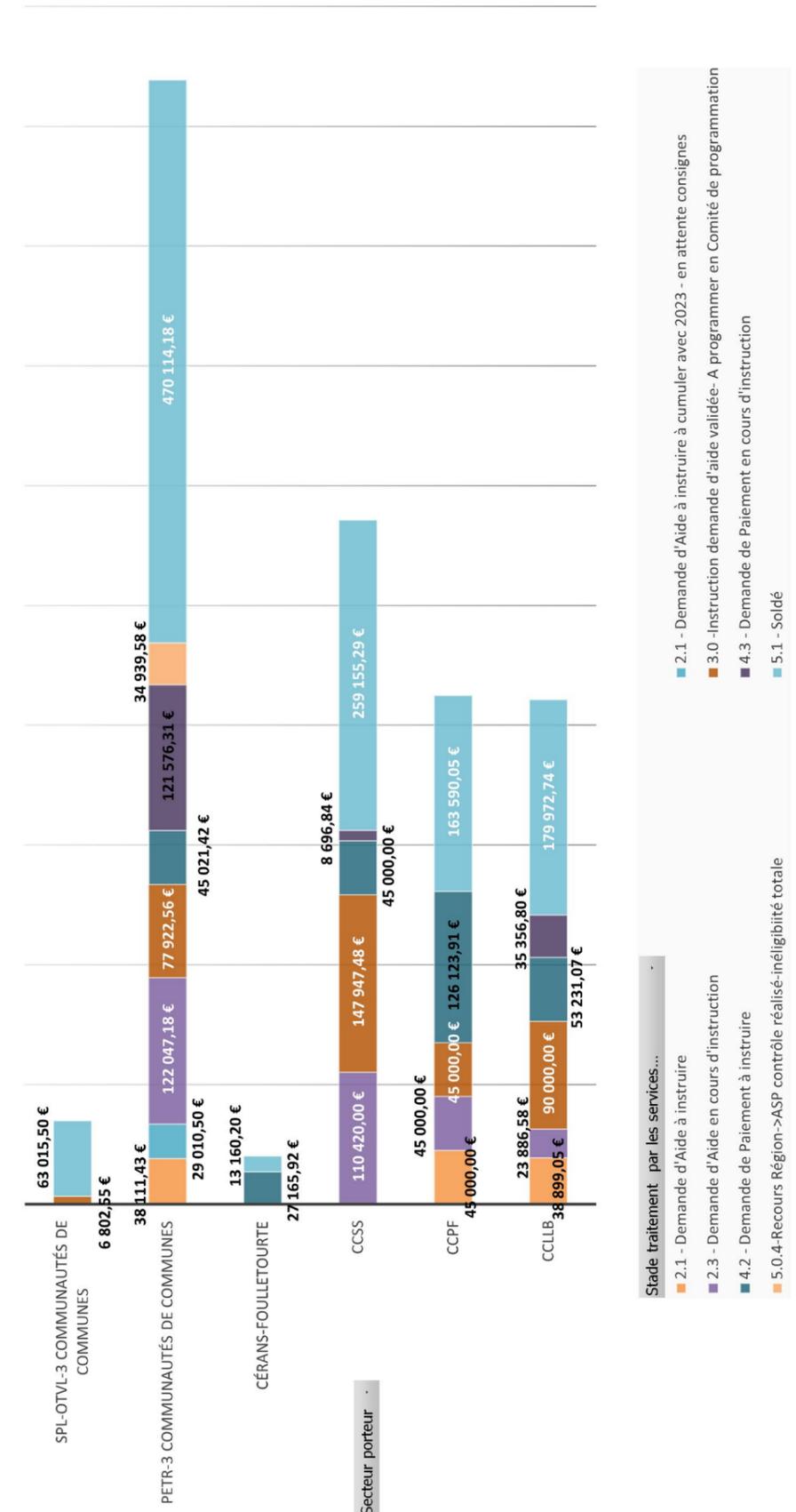
- Validation de la candidature du GAL Pays Vallée du Loir
- Montant demandé : 2 000 000 €
- Montant alloué : 1 261 343 €
- Eligibilité temporelle : depuis janvier 2023
- Pré-dépôt de fiche projet : depuis mi-septembre 2023

**Dépôt de dossier dématérialisé sur le Portail des aides**

- Pré-dépôt obligatoire sur le portail des aides (depuis mi-septembre 2023) : il entérine la demande et garantit l'éligibilité temporelle des dépenses
- Dépôt de demande d'aide complet uniquement après signature de la convention-cadre



Répartition de l'enveloppe et avancement de l'instruction des dossiers (en €)



Somme de Total potentiel LEADER

### LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

#### Les élus

##### Pays Fléchois

M. HUBERT Laurent  
Mme MENAGE Carine  
M. CHAUVIN Nicolas  
M. LELARGE Joël  
Mme METERREAU Patricia

##### Sud Sarthe

**Président**  
**M. BOUSSARD François**  
M. LECERF Thierry  
Mme LEVIAU Gislaine  
M. LESSCHAEVE Marc  
M. ALLARD Mickaël

##### Loir Lucé Bercé

M. SALMON Eric  
Mme COHU Galiène  
M. GRUAU Vincent

#### Les membres du Conseil de développement territorial

M. VERGNAUD Jean  
M. de MARNHAC Xavier

### RETROSPECTIVES 2023

Recrutement d'un bureau d'études pour travailler l'évaluation des indicateurs à T+3 ans après élaboration du SCoT. Le rapport final a été rendu à la fin de l'année 2023.

### BUDGET DÉDIÉ AUX ACTIONS

#### DÉPENSES

12 720,00 €

### CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ÉVALUATION DU SCOT DU PAYS VALLÉE DU LOIR

Dans le cadre de son Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 09 mai 2019, le PETR Pays Vallée du Loir a réalisé, **dans un premier temps**, un bilan à mi-parcours de ses indicateurs. En l'absence de compétences internes au Pays, il a été décidé de faire appel à un bureau d'études afin de mener à bien ce bilan.

Ce dernier s'est fait au titre de l'article L. 143-28 du Code de l'Urbanisme, portant à connaissance la délibération sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou de sa révision 6 ans au plus après l'application dudit document.

Sur les 31 indicateurs identifiés par le SCoT, 20 étaient à analyser au bout de 3 ans.

5 de ces indicateurs révèlent une incompatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale et concernent :

- Le nombre et la répartition des logements construits ;
- Le nombre et la localisation des logements sociaux ;
- Le nombre et les typologies des commerces et services ;
- L'évolution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ;
- L'évolution de la quantité annuelle de déchets collectés sur le territoire par habitant et par type de déchet.

Dans un second temps, l'analyse a mis en perspective le contenu du SCoT voté au regard des dispositions de la loi Climat et Résilience relatives à la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Les nouvelles dispositions du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issues de la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 fixe comme objectif une absence totale d'artificialisation nette des sols d'ici 2050 avec une transposition de ce principe au sein des différents documents de planification.

Pour le SCoT, le **projet d'aménagement stratégique** (PAS) fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. Le **document d'orientation et d'objectifs** (DOO) peut décliner cet objectif par secteurs géographiques.

La trajectoire ZAN se traduit en plusieurs étapes :

- Le législateur a tout d'abord souhaité en premier échelon une déclinaison des objectifs régionaux du ZAN au sein du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui sera finalisé au niveau régional le 22 novembre 2024 prochain.

- Puis une **intégration de ces objectifs au sein du SCoT** avec une entrée en vigueur de ces documents cinq ans et six mois maximum à compter de la promulgation de la loi, **soit au 22 février 2027**.

- Pour enfin une traduction de ces objectifs dans les PLU(i), au plus tard six ans et six mois après la promulgation de la loi, **soit le 22 février 2028 au maximum**.

Cet échéancier est sanctionné en cas d'irrespect de ces délais :

- Toute ouverture à l'urbanisation sera suspendue au sein d'un SCoT non ZANisé, c'est-à-dire qui n'aura pas intégré la trajectoire de réduction des consommations d'espaces comme prévu par la Loi Climat et Résilience.

- Aucune autorisation d'urbanisme ne sera délivrée en zone à urbaniser au sein d'un PLUi non ZANisé.

Avec la loi ZAN, les Régions gagnent neuf mois, et les intercommunalités et communes six mois, par rapport au calendrier fixé par la loi Climat et résilience, pour intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation.





## Service éducatif

- 34 interventions sont des demandes des enseignants et 14 interventions liées à des initiatives du PAH, soit respectivement 71% et 29% de l'offre sur l'année scolaire 2022-2023.
- En 2022-2023, le Pays d'art et d'histoire a connu une baisse assez significative du nombre d'interventions du Service éducatif (diminution de 47%), en raison de la vacance du poste de chargé du Service éducatif entre mars et septembre 2023.
- Nombre d'élèves concernés par niveau :
  - 925 élèves** de PS au CM2
  - 177 élèves** de niveau collège
  - 16 membres de la Mission locale** Sarthe et Loir
  - 20 jeunes dans le cadre d'un chantier** de fouilles au site archéologique de Cherré à Aubigné-Racan

## Inventaire du Patrimoine

Stéphanie Barioz est partie en détachement pour une période de 10 mois le 18 septembre 2023. Elle a été remplacée au 1er octobre par Julien Hardy. L'inventaire du Grand-Lucé a été quasi terminé par Stéphanie Barioz avant de partir et Julien Hardy a commencé celui de Villaines-sous-Lucé.

Le photographe de la Région s'est rendu à plusieurs reprises sur le territoire en 2023 pour réaliser les photos des communes du Grand-Lucé, de Mayet et de Verneil-le-Chétif (qui n'avaient pas pu être réalisées auparavant).

## Saison estivale

### NOUVEAUTÉS DE LA SAISON :

- Visites du site archéologique d'Aubigné-Racan avec l'archéologue Stanislas Bossard
- L'escape game « La dernière confiance d'Henri IV » dans le centre-ville de La Flèche
- Visites de Coëmont et du château du Grand Perray (La Bruère-sur-Loir)
- Jeu de piste à l'abbaye de Château-l'Hermitage

La fréquentation des escape game a été un peu moins importante qu'en 2022. Les visites thématiques proposées dans le cadre de FestiLoir et les vendredis soir ont toujours un beau taux de fréquentation : 37 personnes en moyenne par visite.



Chasse au trésor conçue à Château-l'Hermitage

## Chiffres clés :

- 1 100 JEUNES** différents
- 48 ANIMATIONS** (1/2 journée) dans **25 ÉTABLISSEMENTS**

## Chiffres clés :

- 1 288 VISITEURS** sur la saison estivale
- 319 VISITEURS** pendant les Journées Européennes du Patrimoine
- 4 116 € DE BILLETTERIE**
- PLUS DE 80 RENDEZ-VOUS** sur la saison

## À la Poursuite du Temps Caché

**PRESTATAIRES :** Le Crabe Fantôme, MG Design, Holoforge, Ouest Digital, Karim Douis  
**FINANCEURS :** Région

- L'application a été développée dans 2 nouveaux lieux :
    - L'église de Poncé-sur-le-Loir, pour mettre en avant la restauration des fresques
    - La motte castrale de Saint-Jean-de-la-Motte
  - 2 nouveaux lieux privés ont rejoint le dispositif (avec un livret papier pour accompagner les visites des familles) :
    - Le château du Lude
    - Le château de Bazouges
- Ce sont donc 4 nouveaux badges qui ont été créés pour alimenter la collection des « loirs mystères ».
- Un nouvel escape Game a été créé également pour parcourir le centre-ville de La Flèche, expérimenté pour la première fois pendant la saison estivale, 108 personnes y ont participé.



Nouvel escape game à La Flèche : « la dernière confiance d'Henri IV »

## Le Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

**PARTENAIRES DU CLEA :** Les Moulins de Paillard, Le Carroi (La Flèche), Montval-sur-Loir, la communauté de communes Loir Lucé Bercé et la mission locale Sarthe & Loir  
**FINANCEURS :** La DRAC **SIGNATAIRE DU CONTRAT :** L'Education Nationale

Le PETR a eu la chance de signer un troisième contrat avec la DRAC et l'Education nationale, c'est inédit dans la région des Pays de la Loire. Ici, les chiffres présentés couvrent la première année de ce contrat (d'une durée de 3 ans). Ce sont 6 structures du territoire (dont le Pays Vallée du Loir) qui ont bénéficié de fonds pour cette période.



## Chiffres clés :

- 68 PARTICIPANTS** à l'Escape Game à la Rotonde
- 62 PARTICIPANTS** à la visite du Prytanée avec les Hololens
- 1 922 CONNEXIONS** à l'application

## Chiffres clés :

- 9 PROJETS** déposés
- 729 PARTICIPANTS** recensés sur les projets
- 535 HEURES D'INTERVENTIONS ARTISTIQUES** rémunérées
- 30 000 € D'AIDES PERÇUES** de la DRAC pour le territoire

### LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

#### Les élus

##### Pays Fléchois

###### Président

**M. CHAUVIN Nicolas**

M. DE SAGAZAN Gwenaël

M. PREMARTIN Jérôme

M. LIBERT Christophe

M. COLOMBEL Dominique

##### Sud Sarthe

M. PAQUET Dominique

M. ROUSSEAU Antony

M. LE BOUFFANT Yves

Mme ROBINEAU Lydia

M. AMY Jean-Claude

M. CHANTEPIE Michel

##### Loir Lucé Bercé

M. DUPUIS Pascal

Mme. BOUSSARD Michelle

M. MORANCAIS Alain

M. PETER Dominique

M. SALMON Éric

Mme MANCEAU Jacqueline

#### Les membres du Conseil de développement territorial

M. JAUNAY André, Président

M. DE BRESSON Henri

M. CACHAN Eric

M. DORLENCOURT Francis

M. COUTABLE Philippe

### RETROSPECTIVES 2023

#### • Déploiement d'une Charte forestière de territoire (CFT)

Afin de promouvoir la gestion active, de pouvoir pérenniser la ressource forestière et adapter l'activité sylvicole au changement climatique, un diagnostic du territoire a été mené.

#### • Lancement de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)

La SEM Croissance Verte a été l'opérateur animant cet espace conseil aux particuliers pendant l'année 2023.

A1 : information de 1er niveau : 423 ménages ont bénéficié de cet accompagnement ;

A2 : Conseil personnalisé : 179 ménages ont été accompagnés ;

A4 : Accompagnement à la réalisation de travaux – phase préparatoire : 17 ménages accompagnés ;

B1 : Information de 1er niveau (juridique, technique, financière et sociale) : 2 actes ont été réalisés ;

B2 : Conseil personnalisé aux entreprises : aucun acte n'a été réalisé en 2023.

#### • Lauréat de l'Appel à Projets CHÈNE

Afin d'accompagner au mieux les collectivités, le PETR Pays Vallée du Loir est Lauréat d'un nouveau programme porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) depuis le 02 octobre 2023, pour une période couvrant jusqu'au 31 décembre 2026.

Le PETR permet ainsi aux collectivités adhérentes au service de bénéficier de co-financements sur la réalisation d'audits, l'achat de matériels, la maîtrise d'œuvre mais également des prestations de maîtrise d'ouvrage concernant leur patrimoine public.

### BUDGET DÉDIÉ AUX ACTIONS

#### DÉPENSES

Dépenses prévisionnelles de 75 358,00 €

#### RECETTES

Recettes prévisionnelles de 161 543,09 €

dont 58 683,70 € d'adhésions au service Efficacité Énergétique pour l'année.

### Programme d'actions du Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Actions PCAET		2020	2021	2022	2023	2024
1	Adopter une gouvernance efficace et partagée entre les collectivités pour animer et pérenniser le Plan Climat					
2	Favoriser l'information et la concertation continue via l'animation d'un club climat					
3	Structurer des réseaux politiques et techniques extra territoriaux afin de favoriser les échanges d'expériences					
4	Expérimenter des démarches de villages à énergie positive					
5	Sensibiliser les scolaires sur les questions de climat-air-énergie					
6	Valoriser les outils de lutte contre la précarité énergétique					
7	<b>Animer un Programme d'Intérêt Général autour de la rénovation énergétique – Lancer une PTRE</b>					
8	<b>Améliorer la performance énergétique du patrimoine public et accompagner les collectivités du territoire avec le CEP ou le SEE</b>					
9	Encourager le choix de l'utilisation et de la mise en œuvre des matériaux biosourcés ou géosourcés en sensibilisant les acheteurs publics, les professionnels du bâtiment et les citoyens					
10	Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur/froid					
11	Développer un cadastre solaire à l'échelle du territoire afin d'optimiser l'utilisation du solaire photovoltaïque et thermique					
12	Accompagner le développement de la méthanisation					
13	Participer au déploiement de la filière bois énergie en déployant les réseaux de chaleur et chaudières collectives					
14	<b>Mettre en place et animer une charte forestière territoriale</b>					
15	Accompagner les démarches de plantation et de gestion de l'arbre agricole					
16	Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers grâce à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale					
17	Réduire et optimiser les usages urbains et agricoles de la ressource en eau					
18	Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction de leurs factures énergétiques					
19	Travailler au développement d'une agriculture alternative favorisant la préservation des sols					
20	Soutenir l'agriculture locale raisonnée et/ou biologique par le biais de la restauration collective					
21	Mettre en réseau les acteurs et expérimenter des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique					
22	Favoriser l'économie circulaire et principalement les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale					
23	Développer le numérique pour accompagner les acteurs économiques et créer un réseau d'acteurs					
24	Valoriser les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique					
25	Porter et animer le Plan de Déplacements Durables					
26	Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables					

Les cases plus claires dépendent du futur à donner aux actions : pour la partie énergie, notamment toutes les simplifications liées à l'élaboration et la suite à donner aux ZAER, pour la partie agricole les actions qui pourront être déployées si passage en animation de la Charte Forestière

## Service Efficacité Énergétique (SEE)



**PRESTATAIRE :** TERNÉO  
**FINANCEURS :** FNCCR - Communes adhérentes

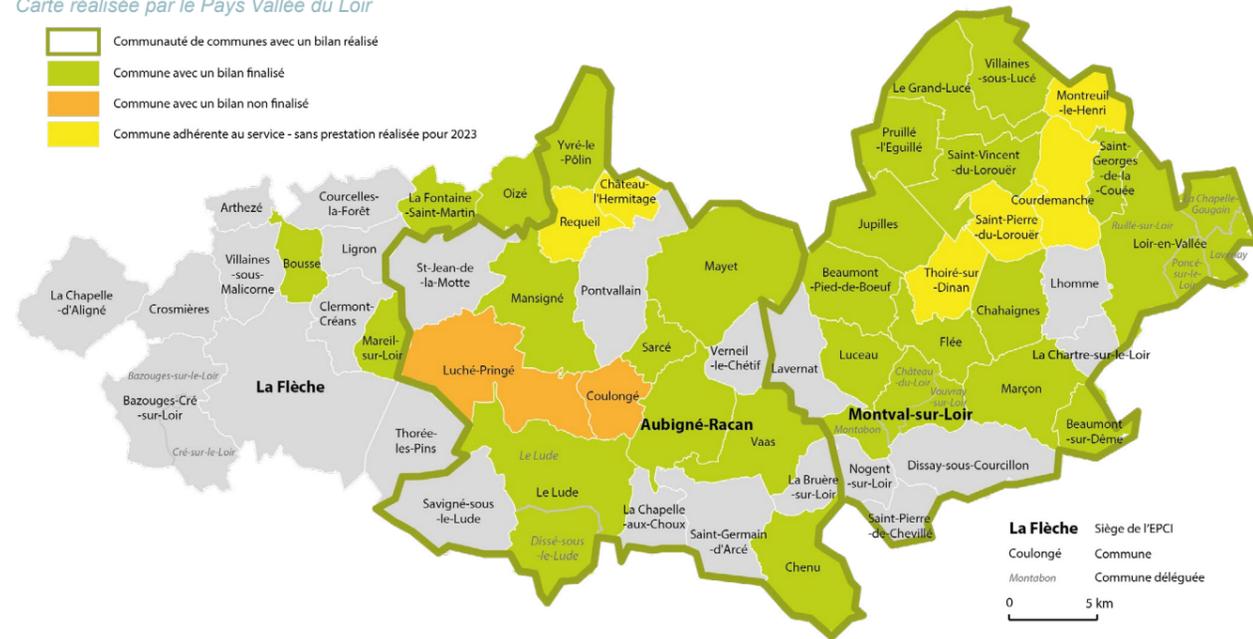
Quelques chiffres du bilan de l'action sur 2022 / 2023 :

- + 730 points de consommation analysée dont 500 bâtiments
- + 8 000 MWh de consommation de gaz annuelle analysée
- + de 6 000 MWh de consommation électrique annuelle analysée
- + 16 500 MWh de consommation énergétique annuelle analysée
- 26 communes étudiées dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation énergétique
- + 135 000 m² de surface de bâtiments traitée dans le cadre d'un bilan énergétique
- 36 bâtiments accompagnés dans le cadre du décret tertiaire
- + 1 900 k€ de dépenses énergétiques annuelles analysées

### Etat des lieux des bilans énergétiques du patrimoine public

Carte réalisée par le Pays Vallée du Loir

- Communauté de communes avec un bilan réalisé
- Commune avec un bilan finalisé
- Commune avec un bilan non finalisé
- Commune adhérente au service - sans prestation réalisée pour 2023



## Rando'clim

**PRESTATAIRE :** CPIE



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR

Le PETR conventionne avec le CPIE afin d'expérimenter un protocole scientifique dans le but d'étudier l'impact du changement climatique. Cette convention permet d'assurer un contenu pédagogique sur les quatre saisons pour trois écoles du territoire qui se situent sur les communes des trois sentiers déjà créés (Saint Jean-de-la-Motte, Pruilé-l'Éguillé et Aubigné-Racan). En complément, des animations grand public y sont également régulièrement proposées.

### Chiffres clés :

- 63 ENFANTS** (du CE2 au CM2) sont concernés
- 7 SÉANCES DE DÉCOUVERTE** avec sortie sur le sentier pour réaliser le protocole ont été réalisées
- 3 ANIMATIONS** grand public



Rando'clim en Vallée du Loir © CPIE

## Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

**PRESTATAIRES :** SEM Croissance Verte et Citémétrie  
**FINANCEURS :** Programme SARE - Région

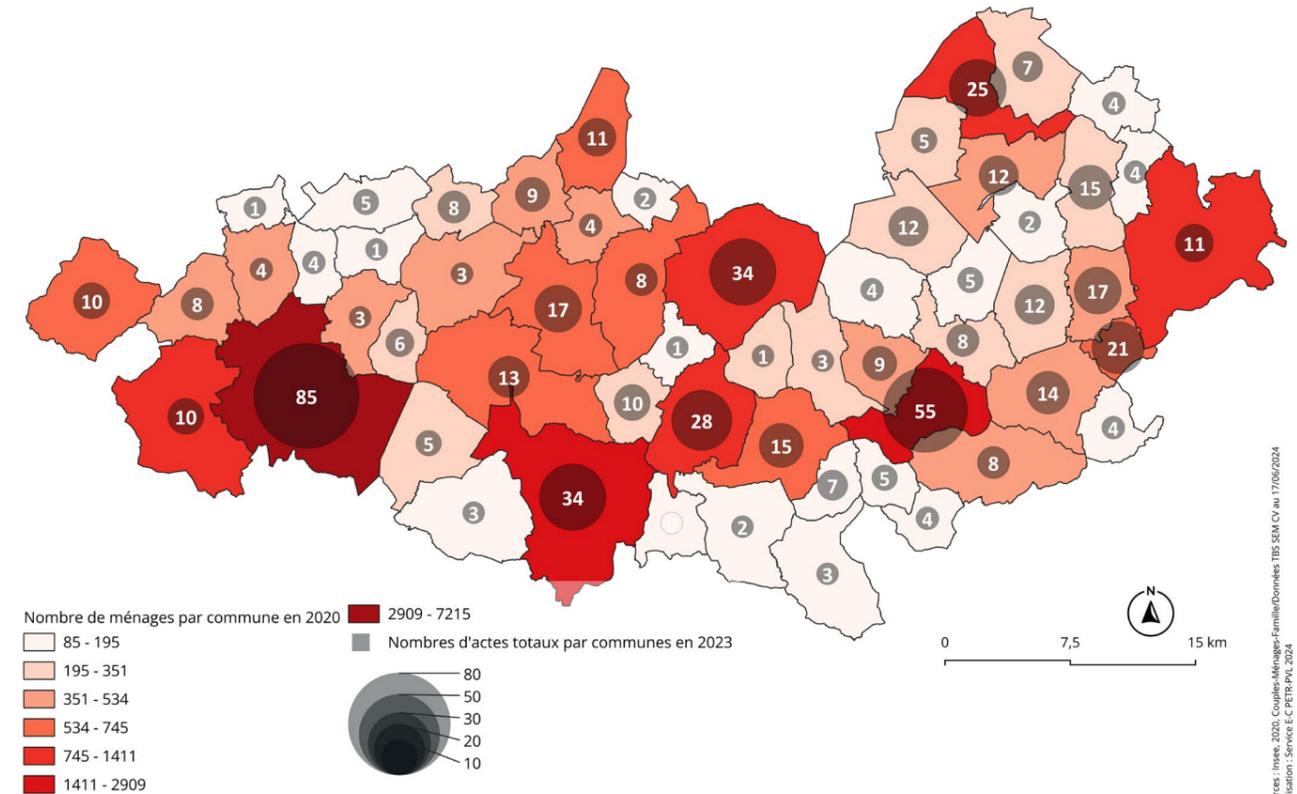


L'opération a été lancée en 2021, en plus de ces chiffres, la SEM Croissance Verte a animé quelques balades thermiques sur le territoire. C'est surtout le conseil de développement territorial qui s'est emparé de cette thématique et a pris l'initiative d'organiser plusieurs visites chez des particuliers du territoire ainsi que des conférences thématiques (les pompes à chaleur, le solaire, le bois - poêles et les maisons autonomes) qui ont remporté un certain succès.



PAYS FLÉCHOIS	SUD SARTHE	LOIR LUCÉ BERCÉ
112 contacts	138 contacts	173 contacts
43 RDV	52 RDV	84 RDV
4 diagnostics	5 diagnostics	8 diagnostics

### Nombres d'actes SARE (ménages et copropriétés) effectués en 2023 dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation de l'Habitat (PTRE) et représentation du nombre de ménages par communes



- Nombre de ménages par commune en 2020
- 2909 - 7215
- 85 - 195
- 195 - 351
- 351 - 534
- 534 - 745
- 745 - 1411
- 1411 - 2909
- Nombres d'actes totaux par communes en 2023
- 80
- 50
- 30
- 20
- 10

# PILOTAGE ET SUIVI DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000



## PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE N2000

Mme Béatrice Latouche

### C'EST QUOI NATURA 2000 ?

Le réseau Natura 2000, regroupant à l'échelle européenne les zones protégées naturelles, est au cœur des deux directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore ». Chacun des États membres a désigné sur des critères scientifiques des sites Natura 2000 afin de contribuer à la préservation des habitats et espèces rares et fragiles sur son territoire.

Le PETR Pays Vallée du Loir comprend, au sein de son territoire, trois zones Natura 2000 dont une en portage d'animation, « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges-Cré-sur-Loir ». Ce site intègre un réseau de sites naturels européens ayant pour objectif de préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Depuis septembre 2021, le PETR pilote et suit l'animation du programme d'activités et du Document d'Objectifs (DOCOB) du site. Ce DOCOB, établi en concertation avec les acteurs locaux, comprend un état des lieux écologique et socio-économique, les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que les mesures de gestion adaptées, dont :

- les actions concrètes et pratiques de gestion pour atteindre ces objectifs de conservation ;

### RETROSPECTIVES 2023

A la suite de l'attribution du marché en mars 2023, le CPIE anime le programme d'activités :

- Gestion des habitats et des espèces au travers de la contractualisation :
  - Les Contrats Natura 2000 des collectivités, propriétaires privés et associations à hauteur de 181 148 € pour 5 ans d'actions ;
  - Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) avec les exploitants agricoles du périmètre étendu du bassin du Loir pour 849 273 € d'actions engagées pour 5 ans ;

- Réalisation des suivis scientifiques annuels des différentes espèces d'intérêt communautaire du site ;

- Assistance à l'évaluation d'incidences Natura 2000, auprès du département dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Cherré et des itinéraires de trail au Lude, de RTE pour l'entretien sous ses lignes hautes tensions en Vallée du Loir et du Narais, du Syndicat mixte FLAMM pour le programme de travaux sur les affluents du Loir et

### BUDGET DÉDIÉ AUX ACTIONS

#### DÉPENSES

54 001,29 € de prestations externalisées au CPIE

#### RECETTES

35 165 € de la part de la région des Pays de la Loire

- la participation des parties prenantes locales (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, collectivités locales, associations) à la conservation du patrimoine naturel remarquable en mettant en œuvre ces mesures de manière volontaire ;
- le suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire du site ;
- l'évaluation des incidences des projets d'aménagements ou d'infrastructures ;
- l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion.

Dans le cadre de cette animation Natura 2000, le PETR conventionne avec la Région Pays de la Loire, chargée de la gestion des sites Natura 2000 terrestres depuis le 1er janvier 2023, et conclut un marché pour la mise en œuvre du programme d'activités bisannuel.

La période actuelle 2023-2024 s'achevant, ce marché sera reconduit, afin d'assurer la continuité de l'animation du site, permettant par la même une dynamique et facilitant les échanges avec les acteurs locaux que sont les propriétaires, agriculteurs, pêcheurs et collectivités locales.

encore la commune de Bazouges-Cré-sur-Loir pour un projet d'interprétation en zone humide ;

- Sur le plan de l'animation du réseau Natura 2000 : organisation et réalisation de la rencontre régionale des animateurs Natura 2000 à Mareil-sur-Loir ;

- Refonte du site internet et création de l'exposition Natura 2000 Vallée du Loir, mise à disposition gracieusement des différentes communes du périmètre du site ;

Le chantier Natura 2000 a été organisé et réalisé avec le CFA de la Germinière, le SM FLAMM et la petterie de Varennes - société Hinojosa - à Aubigné-Racan sur le ruisseau de la Fontaine d'Enfer ;

A noter que la révision de la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire du site, initialement prévue sur cette période 2023-2024, n'a finalement pu être programmée faute de validation des moyens financiers à mobiliser sur cette période.

### Carte d'identité du site Natura 2000 Vallée du Loir

- ④ 4 237 ha
- ④ 14 communes de Vaas à Bazouges-Cré-sur-Loir
- ④ 60 km de cours d'eau cumulés
- ④ 60% de la surface du site en milieu agricole
- ④ 21 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires (tourbières, marais, forêts alluviales, landes humides)
- ④ 47 espèces faunistiques et 1 espèce floristique d'intérêt communautaire
- ④ Animé depuis 2009

- ④ 1 Comité de pilotage composé de 56 membres répartis en 4 collèges
- ④ 1 Document d'Objectifs mettant en œuvre les mesures et tenant compte des besoins économiques, des exigences culturelles et des particularités locales



Cuivré des marais  
© CPIE

#### SUIVI AMPHIBIENS

L'objectif en 2023 était l'amélioration des connaissances des secteurs peu ou pas prospectés de la Flèche et de Luché-Pringé. 17 sites ont été prospectés.

Une nouvelle station de Triton Crêté a été mise en évidence à la Flèche.

Les observations du nombre d'écrevisses de Louisiane sur les sites de Luché-Pringé constitue une nouvelle inquiétante quant à une colonisation potentielle.

#### SUIVI INSECTES SAPROXYLIQUES

Sur les communes de Vaas et Aubigné-Racan, ce sont 98 arbres qui ont été inventoriés, 9 chênes font l'objet de la présence du Grand Capricorne, 2 chênes pour le Lucane Cerf-Volant et 1 chêne pour le Pique Prune.

#### SUIVI CASTOR D'EUROPE

Les prospections de 2023 ont concerné 4 îlots sur le Loir, entre le Lude et Luché-Pringé : le moulin des Îles, le moulin de Vilaine, Thierval et Malidor.

6 terriers-huttes ont été recensés, donnant l'indication d'une probable occupation par des groupes familiaux qui se seraient établis sur ces secteurs.

#### ETUDE CHIROPTÈRES

Les suivis hivernaux réalisés chaque année entre janvier et février, hors financement Natura 2000 exceptionnellement cette année, ont été comptabilisés et présentés dans le rapport des suivis écologiques 2023 pour la bonne continuité de la connaissance scientifique.

Ainsi, ce sont 2131 individus, pour 14 espèces différentes, qui ont été observés au sein du site Natura 2000.

Pour rappel, depuis 2010, on note une augmentation de 62 % de l'effectif total de Chiroptères hibernants au sein du site Natura 2000. Cette augmentation montre l'importance de la conservation des sites pour la préservation des populations de chauves-souris. En effet, les 5 sites d'hibernation présents au sein du site Natura 2000 Vallée du Loir accueille plus de 25 % de la population hibernante en 2023. La vallée du Loir constitue donc une étape importante pour l'hivernage des chauves-souris.

#### SUIVI ODONATES

2 espèces suivies, le Gomphe de Graslin et la Cordulie à corps fin.

8 kilomètres de berges ont été prospectées entre le Lude et La Chapelle aux Choux.

454 exuvies de libellules récoltées et déterminées pour 2 exuvies de Gomphe de Graslin et aucune de Cordulie à corps fin.

#### SUIVI DU CUIVRÉ DES MARAIS

En 2023, une démarche commune a été mise en place entre plusieurs gestionnaires d'espaces naturels au sein de la vallée du Loir pour réaliser les comptages de Cuivré des marais.

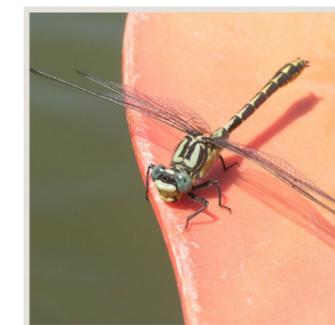
9 parcelles ont été sélectionnées sur le secteur de l'ENS de la Prée d'Amont à Vaas.

142 pieds de Rumex, plante hôte de ce papillon, ont été inventoriés. Malheureusement, aucun œuf, ni chenille et ni imago n'a été observé en 2023.

#### SUIVI MUSCARDIN

Espèce longtemps méconnue et très discrète, le Muscardin est inscrit à l'article 2 de la Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, faisant donc l'objet de la mise en place d'un inventaire en 2023 sur le site Natura 2000 Vallée du Loir.

Au total, 29 haies, 18 noisetiers ont été inventoriés sur les 3 zones prédéfinies, Bazouges, Cré-sur-Loir et La Chapelle aux Choux. Sans résultat malheureusement à l'analyse des noisettes. L'absence d'indice sur une seule année d'inventaire ne signifie pas forcément que l'espèce est absente.



Gomphe de Graslin  
© CPIE



Traces et indices de castor  
© CPIE

### DES INITIATIVES NÉES DU CODEV

#### LE SENTIER AU FIL DU LOIR

Idée intéressante de près plusieurs membres constituant le Conseil de développement territorial du PETR Pays Vallée du Loir, la création d'un cheminement pédestre au plus près de la rivière le Loir «colonne vertébrale du territoire Vallée du Loir» est devenu un objectif premier afin de poursuivre la mise en valeur environnementale mais aussi touristique de la Vallée.

Le projet est issu d'une volonté affirmée d'un groupe de marcheurs à pied passionnés par la découverte de l'environnement naturel, paysager et architectural au travers de belles randonnées.

Appuyé par l'équipe du PETR, ce groupe a su retenir l'attention des élus locaux et bénéficie aujourd'hui du soutien de partenaires qualifiés, tels que le comité départemental de la Sarthe de randonnées pédestres (CDRP 72), l'association entre «Sarthe et Loir» labélisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (ci-dessous appelée CPIE), la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Sarthe, l'office de tourisme de la Vallée du Loir (OTVL), pour ne citer qu'eux.

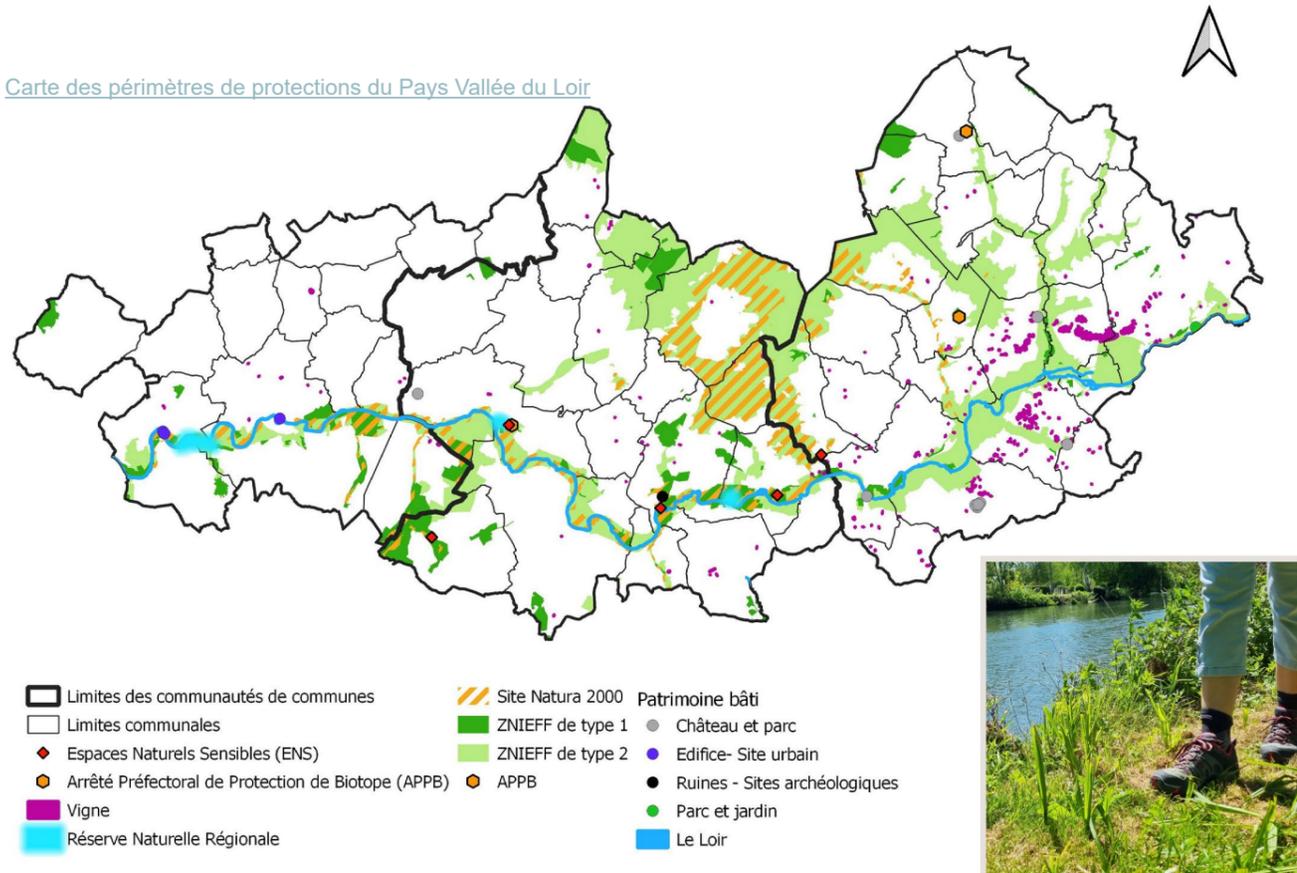
Après presque 2 années de travail de terrain et de prises de contact (représentants de structures partenaires, mais aussi habitants riverains du Loir ou exploitants agricoles), le groupe «Sentier» du Conseil de développement territorial du PETR Pays Vallée du Loir a consolidé un itinéraire long de 99 km environ, dont 43% est déjà existant mais de façon morcelée.

Il suit sur quasiment tout son itinéraire la rivière le Loir, en empruntant la «servitude de marchepied» (usage uniquement piétons, pêcheurs et gestionnaires du domaine fluvial), à quelques exceptions près (existence de voie verte...)

Aux portes du Maine-et-Loire, les villes de Durtal et de Huillé-Lezigné ont déjà fait connaître auprès du groupe Sentier du Conseil de développement territorial du PETR Pays Vallée du Loir, leur volonté de voir se poursuivre cet itinéraire au-delà du département sarthois.

Une étude de faisabilité environnementale, dont la prestation de service est assurée par le CPIE sur 4 saisons, sera pilotée par le PETR au titre de ce projet de sentier au fil du Loir.

Carte des périmètres de protections du Pays Vallée du Loir



Cette **association** a été créée le 06 juin 2023 pour :

- agir collectivement pour la promotion de la sobriété et de l'efficacité énergétiques.
- apporter son concours à des projets individuels ou collectifs pour la production d'énergies renouvelables.
- agir prioritairement sur le territoire du Pays Vallée du Loir en recherchant des synergies avec les politiques publiques locales.
- s'appuyer en priorité sur les entreprises locales et les ressources de financement et de gouvernance du territoire.

L'association se veut libre de toute influence politique ou partisane. Elle parie sur l'intelligence individuelle et collective pour développer le lien social et l'économie en faveur d'une transition énergétique décarbonée.

**L'engagement des citoyens sur le territoire existe, est important et nécessaire pour créer une dynamique d'ensemble.**

Les actions prévues par l'association :

#### POUR LES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES

- L'Aide à l'auto-installation pour autoconsommation par la mise en place de 2 à 8 panneaux au sol ou sur petit abri.
- Les installations individuelles de 8 à 24 panneaux sont confiées aux professionnels locaux compétents.

#### POUR LES INSTALLATIONS COLLECTIVES DE PUISSANCES PLUS IMPORTANTES

- La mise en place d'un financement participatif piloté par un collectif de citoyens est envisagée, avec une société appropriée dédiée à cette action.

Le territoire concerné est prioritairement le Pays Vallée du Loir avec ses 3 Communautés de Communes : Pays Fléchois, Sud Sarthe et Loir Lucé Bercé. Un Co-Président ou Vice-Président est en lien avec chacune des communautés de communes.

# Vallée du Loir

UN SECRET BIEN GARDÉ



Communauté  
de communes



*Merci à tous les partenaires*



à la Poursuite du  
**TEMPS CACHÉ**

[www.alapoursuitedutempscache.fr](http://www.alapoursuitedutempscache.fr)

À la Poursuite du Temps Caché

pah\_valleeduloir



**PETR PAYS VALLÉE DU LOIR**

Rue Anatole Carré 72500 Vaas

Tél : 02.43.38.16.62

[accueil@pays-valleeduloir.fr](mailto:accueil@pays-valleeduloir.fr)

[www.pays-valleeduloir.fr](http://www.pays-valleeduloir.fr)

Pays Vallée du Loir

pah\_valleeduloir